

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 17 juillet 2023, se sont réunis en Mairie, le 24 juillet 2023 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

**Présents :** Mmes MM Battablia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Deux Oswald, Fournil Florence, Gaudefroix Eric, Lesaint Stéphanie, Peyron Christiane, Saubion Stéphanie,

**Absents excusés :** Germain Fabrice, Dupuis-Rabion Robert, Dorpe Sandrine Seintourens Lydia

Mr Choron est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1-Recensement de la population
- 2- Parking
- 3-Projet de territoire
- 4-Batiments communaux
- 4-Questions diverses

***Délibération n° 01JUILLET2023 – Recensement de la population***

Le recensement de la population devant avoir lieu en 2024, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Fermis, coordonnateur des travaux de recensement auprès de l'agent recenseur qui devra être recruté.

Le Conseil Municipal accepte cette nomination

***Délibération n° 02JUILLET2023- Parking***

Monsieur le Maire expose aux conseillers la proposition d'un administré de vente à la commune d'un bâtiment sis rue de la Picoterie afin d'y faire un parking pour les riverains, au prix de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la proposition.

***Délibération n° 03JUILLET2023- Projet de territoire***

Monsieur le Maire expose aux conseillers le Projet de Territoire présenté le vendredi 7 juillet par la Communauté de Commune. ( cf document annexé au présent procès verbal)

***Délibération n° 04JUILLET2023- Bâtiments communaux***

Monsieur le Maire demande à ses conseillers de réfléchir au devenir des deux logements vacants.

Il est décidé de se renseigner sur le SOS village pour la maison de la rue de l'église.

Pour ce qui est du logement de la Mairie, une partie sera conservée pour y loger les archives communales

***Questions diverses***

- 1- Servi en local : Cette association est en charge d'une étude sur l'organisation et la gestion des restaurations scolaires et centres de loisirs afin de travailler sur une mutualisation
- 2- Casier français : la situation est bloquée pour le moment, de nombreuses communes étant concernées par la proximité de bâtiments classés, les Bâtiments de France refuse l'implantation.
- 3- Devis corridor végétal : le devis de l'entreprise ARBRES ET PAYSAGES EN GIRONDE pour la fourniture d'une haie corridor sur le terrain du Pré de Mons s'élève à 2 255 € Il est décidé de faire la mise en place au printemps.